

PRISES EN CHARGE DE L'APA

ADREA MUTUELLE

ADREA rembourse jusqu'à 500 € tous les 2 ans pour une activité physique adaptée, en cas d'ALD ou d'arrêt maladie de plus de 3 mois (selon le contrat entreprise).

ALLIANZ

Allianz rembourse jusqu'à 500 € sur 2 ans pour le sport sur ordonnance, si vous êtes en ALD depuis moins de 3 ans ou après une hospitalisation grave liée au Covid-19.

AUBÉANE

Aubéane rembourse jusqu'à 100 € par an pour une activité physique adaptée sur prescription médicale, pour les patients en ALD.

AXA

AXA rembourse jusqu'à 200 € par an pour une activité physique adaptée, prescrite et réalisée par un professionnel certifié selon l'article D1172-2 du Code de la santé publique.

CCMO

CCMO rembourse jusqu'à 250 € par an pour une activité physique adaptée, prescrite par le médecin traitant, pour les patients en ALD.

CNM

CNM Prévoyance Santé rembourse jusqu'à 200 € par an pour une activité physique adaptée, selon vos revenus, sur présentation de votre avis d'imposition et des factures acquittées.

CRESPA

Crepsa Action Sociale rembourse jusqu'à 250 € par an pour un abonnement sportif, sur prescription médicale, pour les salariés en maladie chronique.

GROUPE MDS

Le groupe MDS rembourse jusqu'à 500 € sur 2 ans pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, dans les centres labellisés.

HARMONIE MUTUELLE

Harmonie Mutuelle rembourse jusqu'à 240 € par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre contrat.

LMP

La LMP rembourse jusqu'à 150 € par an pour une inscription à un club sportif, sur prescription médicale, pour les patients en ALD ou ayant contracté une forme grave du Covid-19.

M COMME MUTUELLE	M comme Mutuelle rembourse jusqu'à 150€ par an pour une activité sportive, sur prescription médicale ou non, pour vous et vos ayants droit.
MACIF	La MACIF rembourse jusqu'à 40€ par an pour une activité physique adaptée, un tensiomètre ou des produits de sevrage tabagique, selon votre contrat.
MACSF	La MACSF rembourse jusqu'à 150€ par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, dans le cadre de son Pack Bien-Être.
MALAKOFF HUMANIS	Malakoff Humanis rembourse jusqu'à 500€ sur 2 ans pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, pour les assurés atteints de certaines pathologies graves.
MAPA	MAPA rembourse jusqu'à 300€ par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre niveau de garantie.
MATMUT	MATMUT rembourse jusqu'à 400€ par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre niveau de garantie.
MBA MUTUELLE	MBA Mutuelle rembourse jusqu'à 100€ par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, pour les patients en ALD.
MCF	La MCF rembourse jusqu'à 30€ par séance pour des exercices physiques pré-opératoires, sur prescription médicale, dans le cadre du traitement du cancer.
MERCER	MERCER rembourse jusqu'à 200€ par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre niveau de garantie.
MGEFI	La MGEFI rembourse jusqu'à 240€ par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre niveau de garantie.
MGEN	La MGEN rembourse jusqu'à 250€ par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, dans un organisme référencé tel que SportDical.

MNH

La MNH rembourse jusqu'à 40 € par an pour une inscription à une activité physique, selon votre niveau de garantie.

MNT

La MNT rembourse jusqu'à 240 € par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre niveau de garantie.

**PUTUELLES
SERVICES
PUBLICS**

La MSP rembourse jusqu'à 90 € par trimestre pour un abonnement sportif, sur prescription médicale, dans le cadre du sport sur ordonnance.

**RADIANCE
MUTUELLE**

Radiance Mutuelle rembourse jusqu'à 500 € sur deux ans pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, dans des structures labellisées.

UNEO

Unéo rembourse jusqu'à 150 € par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre niveau de garantie.

SWISS LIFE

Swiss Life rembourse jusqu'à 275 € par an pour une activité physique adaptée, sur prescription médicale, selon votre niveau de garantie.